

# Vergleichbarkeit von Kennzahlen

Der Ruf nach mehr Transparenz wird lauter: Die finanzielle Lage der Pensionskassen soll anhand von Kennzahlen vergleichbar werden.

## IN KÜRZE

Ein zentrales Noten- oder Ampelsystem hilft der beruflichen Vorsorge nicht. Die Gewichtung und Interpretation der Kennzahlen muss dezentral vorgenommen werden.

Für die Befürworter ist es klar: Die Abbildung der finanziellen Lage von Pensionskassen durch eine Kennzahl oder ein Ampelsystem soll den Vergleich zwischen Pensionskassen ermöglichen. Ausgelöst wird diese Forderung durch die Erkenntnis, dass die ausgewiesenen Deckungsgrade nicht vergleichbar sind. Denn unterschiedliche versicherungstechnische Parameter sowie grosse Differenzen in der Rückstellungspolitik von Pensionskassen wirken sich massgeblich auf den Deckungsgrad aus.

### Risikofreie Bewertungsmethoden

Alternativ zum Deckungsgrad nach Art. 44 Abs. 1 BVV 2 werden der Pensionskassen-Solvenztest (PKST), der ökonomische Deckungsgrad sowie der risikotragende Deckungsgrad angeboten. Allen drei alternativen Masszahlen liegt die Idee zugrunde, die Rentenverpflichtungen risikofrei und somit identisch zu bewerten. Dies erhöht die Vergleichbarkeit auf den ersten Blick. Auf den zweiten Blick erkennt man aber, dass damit die regulatorischen Rahmenbedingungen der Pensionskassen komplett ausgeblendet werden.

Die regulatorischen Rahmenbedingungen führen – unterschiedlich ausgeprägt – zu einer erhöhten Risikofähigkeit, die entsprechend in der Bewertung zum Ausdruck kommen sollte. Die risikofreie Bewertung ist dagegen eine Liquidationssicht, die je nach Pensionskasse mehr oder weniger bis gar nicht relevant ist. Die Vergleichbarkeit dieser alternativen Kennzahlen ist also auch nur so weit gegeben, als rein die Zahlen miteinander vergleichbar sind, diese aber nicht als Massstab für die finanzielle Gesundheit der Pensionskassen dienen.

Beispielsweise ist eine reine Rentnerpensionskasse mit einem ökonomischen Deckungsgrad von 100 Prozent bestimmt weniger gesund als eine

öffentlich-rechtliche Pensionskasse mit einem ökonomischen Deckungsgrad von 100 Prozent. Die Erkenntnis hat sich durchgesetzt: Bewertungsmasse reichen zur Risikobeurteilung einer Pensionskasse nicht aus, unabhängig davon, wie sie berechnet werden.

### Kennzahlen

Um die Beurteilung der finanziellen Lage einer Pensionskasse nicht auf eine einzige Kennzahl zu reduzieren, werden Kennzahlensysteme entwickelt.

Die Fachrichtlinie 5 (FRP 5) der Schweizerischen Kammer der Pensionskassen-Experten regelt den Mindestumfang der Prüfung einer Vorsorgeeinrichtung gemäss Art. 52e Abs. 1 BVG durch den Experten. Sie bietet dem Experten ausserdem einen «Werkzeugkasten» von möglichen Kennzahlen an, die sich in die Kategorien (1) finanzielle Sicherheit, (2) Sanierungsfähigkeit und (3) laufende Finanzierung aufteilen lassen. Dabei handelt es sich um eine Auswahl an möglichen Kennzahlen, die durch den Experten angepasst und ergänzt werden kann, um den Umständen der Pensionskasse gerecht zu werden. Im Juni 2017 hat die OAK BV einen Entwurf zu den Weisungen bezüglich Risikokennzahlen erlassen, in dem sie weitgehend aus dem Kennzahlenkatalog der FRP 5 die Mindestanforderungen für die jährliche Prüfung von Vorsorgeeinrichtungen durch die Aufsichtsbehörde definiert.

Bei Kennzahlen ist ausschlaggebend, wie sie interpretiert werden. Kennzahlensysteme alleine liefern noch kein normatives Konzept, wie man aus den Kennzahlen eine Handlungsempfehlung ableiten kann. Ohne Beurteilung sind Kennzahlen reine Unterhaltung.

### Noten- oder Ampelsysteme

Noten- oder Ampelsysteme stossen in diese Lücke und verdichten Kennzahlen

#### Roger Baumann

Aktuar SAV,  
eidg. dipl.  
Pensionsversicherungs-  
Experte SKPE,  
Partner c-alm AG



#### Jovana Janjusic

M.A. HSG,  
Aktuarin, c-alm AG



zu einer Wertung. Dabei stellen sich verschiedene Fragen:

- Gewichtung: Wie werden unterschiedliche Kennzahlen gewichtet und zu einer Note verdichtet? Gibt es Kennzahlen, die voneinander abhängig sind? Ist die Gewichtung damit noch angemessen?
- Abgeschlossenheit: Sind alle relevanten Kriterien zur Beurteilung eines Risikofaktors erfasst?
- Nivellierung: Wie wird das System eingestellt, was ist der «mittlere Zustand» für eine mittlere Wertung? Vereinfacht gesagt: Was entspricht der Note 4?
- Sensitivität: Wie reagiert die Wertung auf Veränderungen?

Die Antworten auf diese Fragen sind nicht eindeutig, sondern abhängig von der Beurteilung des Betrachters.

Folgende konkrete Fragen zeigen diese Schwierigkeit exemplarisch auf:

- Was soll höher gewichtet werden: die aktuelle Liquidationsfähigkeit (vorhandenes Vermögen) oder die Möglichkeit, Risiken zu verarbeiten (erwartete Strukturentwicklung)? Kurzfristige Schwankungsrisiken (zu tiefe Wertschwankungsreserven) oder langfristige Finanzierungsrisiken (zu hoher Umwandlungssatz)?
- Woran wird gemessen, was ein «zu hoher Umwandlungssatz» ist?
- In welcher Form und mit welchem Gewicht fließen die Arbeitgeberrisiken ein?
- Ist per 31. Dezember 2016 die finanzielle Lage einer durchschnittlichen Pensionskasse in der Schweiz eigentlich schlecht, mittel oder gut?

### Objektiver Vergleich nicht möglich

Ein wichtiger Grund, warum solche Fragen nicht eindeutig zu beantworten sind, liegt in den speziellen Rahmenbedingungen, die Pensionskassen haben: Non-Profit-Struktur, Arbeitgeberbindung, Versicherungszwang. Sie sorgen dafür, dass der Zeithorizont einer Pensionskasse typischerweise länger und die Risikofähigkeit höher ist als bei privaten Versicherungen. Je nach Bestandesstruktur, Arbeitgebersituation und reglementa-

rischer Ausgestaltung der Pensionskasse schlagen sich diese Rahmenbedingungen mehr oder weniger im Risikograd der Pensionskasse nieder und sollten auch in der Beurteilung der finanziellen Sicherheit berücksichtigt werden. Der Einbezug solcher Kriterien erfolgt aber immer arbiträr, eine objektive ökonomische (Markt-) Bewertung ist nicht möglich. Vor diesem Hintergrund ist ein von zentraler Stelle vorgeschriebenes Ampel- oder Notensystem fragwürdig. Es würde den falschen Eindruck erwecken, dass damit ein objektiver Vergleich möglich ist.

Die zusätzliche Gefahr an der Zentralisierung eines Ampel- oder Notensystems ist, dass dies Anreize auslöst. Je nach Gewichtung verschiedener Grössen werden Entscheide unterschiedlich gemessen. Wird beispielsweise die Erreichbarkeit eines Ziel-

deckungsgrads stark gewichtet, besteht ein Anreiz, den Zieldeckungsgrad zu verringern. Wird die Volatilität der Anlagestrategie stark gewichtet, besteht ein Anreiz, in illiquide Anlageklassen zu investieren.

Deshalb hilft ein zentrales Noten- oder Ampelsystem der beruflichen Vorsorge nicht. Die Gewichtung und Interpretation der Kennzahlen muss dezentral vorgenommen werden, weil keine objektive Richtigkeit postuliert werden kann und mit einer Zentralisierung ein systemisches Risiko einhergeht.

### Spezialitäten berücksichtigen

Der heutige Deckungsgrad dürfte methodisch in einigen Punkten tatsächlich stärker vereinheitlicht werden, um mehr Transparenz sicherzustellen. Es sollte aber dennoch möglich sein, die Spezialitäten einer Pensionskasse in die Bewertung dezentral einfließen zu lassen, wie das heute mit dem technischen Zinssatz möglich ist. Werden diese Spezialitäten als Preis für die Gleichschaltung der Parameter komplett ausgeblendet, entsteht nur eine Scheinvergleichbarkeit.

### Auswahl besonders relevanter Kennzahlen

Im Gegensatz zur einfachen Bewertungskennzahl sollte aber zusätzlich eine

Auswahl besonders relevanter Kennzahlen erfolgen. Die Expertenkommission mit der FRP 5 und die OAK mit der entsprechenden Weisung haben somit bei aller möglichen Kritik an der Auswahl und Periodizität grundsätzlich den richtigen Weg eingeschlagen, wenn auch die Weisung nicht unbedingt nötig gewesen wäre. Wichtig ist, dass das oberste Organ zusammen mit dem Experten definieren sollte, welche Kennzahlen für die spezifische Pensionskasse wichtig sind und vor allem welche weiterführenden Analysen und Massnahmen sie im Entscheidungsprozess künftig auslösen. Damit verlagert sich der Fokus weg von der resultierenden Zahl hin zur Relevanz und Beurteilung der «gemessenen» Situation. ■

«Ohne Beurteilung  
sind Kennzahlen  
reine Unterhaltung.»

## Situation financière

# Des chiffres-clés comparables

Les appels à la transparence se multiplient: la situation financière des caisses de pensions doit pouvoir être comparée à l'aide de chiffres-clés.

---

## EN BREF

Un système centralisé de notation ou de feux de signalisation n'aide pas la prévoyance professionnelle. La pondération et l'interprétation des indicateurs doivent se faire de manière décentralisée.

---

Pour les partisans, c'est clair: il faut que la situation financière des caisses de pensions devienne comparable au moyen d'un indicateur ou d'un système de feux de signalisation. C'est parce qu'il est apparu que les degrés de couverture actuellement publiés ne permettaient pas une telle comparaison que cette idée est née. En effet, les caisses de pensions ne travaillent pas toutes avec les mêmes paramètres actuariels et il existe aussi des différences importantes au niveau de leur politique de provisionnement. Or, ces deux facteurs influencent fortement le degré de couverture.

### Des méthodes d'évaluation sans risque

En lieu et place du degré de couverture selon art. 44 al. 1 OPP 2, le test de solvabilité des caisses de pensions (PKST), le degré de couverture économique, ou le degré de couverture sous risque sont suggérés, l'argument étant que ces trois indicateurs évaluent les engagements de rente sans risque et donc de manière identique. L'idée peut séduire à première vue, la comparabilité semble effectivement meilleure. Mais en y regardant par deux fois, on se rend compte que cette approche fait totalement abstraction des conditions-cadres réglementaires des caisses de pensions.

Pourtant, ces conditions-cadres réglementaires contribuent chacune plus ou moins fortement à augmenter la capacité de risque, il faudrait donc en tenir dûment compte dans l'évaluation. L'évaluation sans risque est au contraire une vue de liquidation d'un intérêt très relatif selon la caisse de pensions. En d'autres termes, la comparabilité des chiffres-clés alternatifs qu'on nous propose se limite aux chiffres sans rien révéler de la santé financière effective des caisses de pensions.

Un exemple: une caisse uniquement formée de rentiers avec un degré de couverture économique de 100% est certainement en moins bonne santé qu'une caisse de pensions de droit public avec un degré de couverture économique de 100%. Il faut donc se faire une raison: il est impossible d'évaluer les risques d'une caisse de pensions sur la seule base d'indicateurs, quelle que soit la méthode utilisée pour les calculer.

### Chiffres-clés

Pour éviter que la situation financière d'une caisse de pensions ne soit réduite à un seul chiffre-clé, des systèmes d'indicateurs ont été développés.

La directive technique 5 (DTA 5), de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions définit la teneur minimale du contrôle d'une institution de prévoyance à effectuer par l'expert en vertu de l'art. 52e al. 1 LPP. Elle met aussi à la disposition de l'expert une «boîte à outils» de chiffres-clés possibles. Ils couvrent les catégories suivantes: (1) sécurité financière, (2) capacité d'assainissement et (3) financement en cours. Ces chiffres-clés, l'expert peut les adapter et les compléter en fonction de la situation spécifique d'une caisse de pensions. En juin 2017, la CHS PP a promulgué un projet de directives relatives aux indicateurs de risque qui s'appuie fortement sur les chiffres-clés de la DTA 5 pour définir les exigences minimales du contrôle des institutions de prévoyance à effectuer chaque année par l'autorité de surveillance.

Ce qui importe, c'est la manière dont ces chiffres-clés sont interprétés. A eux seuls, les systèmes d'indicateurs ne fournissent pas encore de concept normatif à partir duquel on pourrait dériver une recommandation d'action. Sans évaluation, les chiffres-clés ont une valeur purement distrayante.

## Systèmes de notation ou de feux de signalisation

Les systèmes de notation ou de feux de signalisation comblent cette lacune et transforment de simples chiffres-clés en systèmes d'évaluation, mais non sans soulever un certain nombre de questions:

- Pondération: comment pondérer les différents chiffres-clés pour en tirer une note? Existe-t-il des chiffres-clés interdépendants? La pondération est-elle encore adéquate le cas échéant?
- Exhaustivité: est-ce que tous les critères importants pour l'évaluation d'un facteur de risque ont été pris en compte?
- Nivellement: comment calibrer le système, qu'est-ce qui correspond à «la situation moyenne» qui donnera la moyenne tout court? En d'autres termes : où se situe la note 4?
- Sensibilité: comment les valeurs établies réagissent-elles aux changements?

Il n'y a pas de réponses nettes à ces questions car elles dépendent de l'appréciation subjective de celui qui les pose. D'autres questions en résultent et la difficulté d'y répondre ressort des quelques exemples ci-après:

- Que faut-il pondérer davantage: la capacité de liquidation actuelle (fortune existante) ou la possibilité de digérer des risques (évolution structurelle anticipée)? Les risques de fluctuations à court terme (réserves de fluctuations de valeurs insuffisantes) ou les risques de financement à long terme (taux de conversion trop élevé)?
- Sur quelle base se mesure «un taux de conversion trop élevé»?
- Sous quelle forme les risques de l'employeur sont-ils intégrés et quel poids leur accorde-t-on?
- La situation financière d'une caisse de pensions suisse moyenne était-elle plutôt mauvaise, moyenne ou bonne au 31 décembre 2016?

## Impossible d'établir une comparaison objective

Il est pratiquement impossible de répondre clairement à ces questions, et ce avant tout à cause des conditions-cadres

des caisses de pensions: ce sont des structures sans but lucratif, liées à l'employeur, ayant qualité d'assurance obligatoire. De ce fait, une caisse de pensions a typiquement un horizon de temps plus long et une plus grande capacité de risque qu'une assurance privée. Selon la structure des effectifs, la situation de l'employeur et la conception réglementaire de la caisse de pensions, ces condi-

*«Sans évaluation, les chiffres-clés ont une valeur purement divertissante.»*

tions-cadres auront une influence plus ou moins marquée sur le niveau de risque de la caisse de pensions, il faudrait donc aussi en tenir compte dans l'évaluation de la sécurité financière. Mais l'intégration de tels critères se fait toujours de manière arbitraire, une évaluation (de marché) objective et économique n'est tout simplement pas possible. Compte tenu de ce qui précède, on peut douter de l'utilité d'un système de feux de signalisation et de notation imposé d'office. Il miroiterait l'illusion d'une comparaison objective.

En plus, un tel système centralisé de feux de signalisation ou de notation risquerait de créer de fausses incitations. Les décisions seront évaluées différemment selon le poids qui est accordé aux chiffres-clés y relatifs. Exemple: si l'atteinte d'un degré de couverture cible pèse lourd, on aura tendance à formuler un degré de couverture cible moins ambitieux. Si un grand poids est accordé à la volatilité de la stratégie de placement, on sera tenté d'investir dans les classes d'actifs illiquides.

C'est pourquoi un système centralisé de notation et de feux de signalisation n'aide pas la prévoyance professionnelle. La pondération et l'interprétation des indicateurs doit se faire de manière décentralisée, car il n'y a pas de définition objective de ce qui est juste et une centralisation comporte donc un risque systémique.

## Tenir compte des spécificités

Le degré de couverture tel que défini aujourd'hui pourrait effectivement être harmonisé davantage sur certains points pour créer plus de transparence. Mais il devrait néanmoins être possible de tenir

compte des spécificités d'une caisse de pensions sous forme d'une évaluation décentralisée comme c'est possible aujourd'hui avec le taux technique. Si les spécificités sont sacrifiées sur l'autel de l'uniformisation des paramètres, il n'en résultera qu'une pseudo-comparabilité.

## Sélection de chiffres-clés particulièrement importants

Simplifier l'indicateur d'évaluation c'est bien, mais en contrepartie, il faudrait élargir la base des critères servant à l'obtenir. Malgré toutes les critiques que peuvent susciter les choix et la périodicité, force est donc d'admettre que la Chambre des experts avec sa DTA 5 et la CHS avec les directives idoines se trouvent en principe sur la bonne voie, même si les directives n'auraient pas été absolument indispensables. Ce qui compte, c'est que l'organe suprême puisse définir de concert avec l'expert quels chiffres-clés sont importants pour sa caisse de pensions spécifique et surtout, quelles analyses approfondies et mesures devront désormais être déclenchées dans le processus décisionnel sur la base de ces critères. De cette manière, on s'intéressera désormais à la situation «mesurée» et à l'interprétation à lui donner plutôt que de rester rivé sur un chiffre. |

**Roger Baumann**  
**Jovana Janjusic**